

du 7 avril 1965

TRIBUNAL MIXTE DES NOUVELLES-HEBRIDES

J U G E M E N T

LE TRIBUNAL MIXTE :

Vu le jugement N° 1/65 rendu le 20 février 1965 par le Tribunal du 1er degré de la Circonscription des Iles du Nord, enregistré au greffe du Tribunal Mixte le 5 avril 1965 et portant condamnation de JOHN JOE, indigène de Paama, à deux mois de prison et une amende de cinq livres australiennes pour conduite à Luganville d'un taxi en état d'ivresse;

Attendu que le Tribunal a fait une juste appréciation des faits et une correcte application du règlement conjoint N° 4 de 1962 réprimant l'infraction qui lui était soumise;

PAR CES MOTIFS

Homologue le jugement sus-visé.

Port-Vila le 7 avril 1965.

Le Juge Britannique :

C.H.G. LEAF



Le Juge Français :

G. LANGLET



Le Greffier p.i. :

